

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2022

Nombre

de Membres en exercice

27

de Présents

17

date de la convocation : le 5 avril 2022

de Votants

22

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire.

Présents : M. BARRÉ Frédéric, Maire, M. BEZANNIER Marcel, M. BUNAS Christophe, Mme CHARTRAIN Catherine, Mme COURTAN Nathalie, M. CRAYON Patrick, Mme DUPONT Aurélia, Mme FOULARD Sabrina, M. GODET Alain, Mme GOUPIL Micheline, Mme GUILLARD Lisiane, Mme LECAS Amélie, M. LEMONNIER Thierry, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TOURNET Bernard, Mme VENARA Jacqueline et M. VOGEL Jean-Pierre

Absents ayant donné procuration : M. AVENARD Jean-François à Mme GUILLARD Lisiane, Mme BELLANGER Geneviève à Mme LECAS Amélie, M. BLOT Alain à Mme COURTAN Nathalie, Mme CABARET Carole à M. BARRÉ Frédéric et M. PATAULT Laurent à M. TORTEVOIS Jean-Louis

Absents / excusés : Mme AUMONT Cindy, Mme BALTAZART Noémie, M. FROGER Jonathan, M. LECESVE Loïc et Mme MAKRELOUFI Aline

Secrétaire de Séance : Mme DUPONT Aurélia

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 14 mars 2022
- Finances :
 - o Budget général – approbation du budget primitif 2022
 - o Budget assainissement – approbation du budget primitif 2022
 - o Budget lotissement de la cannetière - approbation du budget primitif 2022
 - o Vote des taux
 - o Subvention aux associations
 - o Subvention conciliateur de justice
 - o Gardiennage des églises
 - o Gratuité de la location des jardins familiaux
 - o Adhésion à la fondation du patrimoine
 - o Subvention au CCAS
 - o Demande de subvention leader pour les travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire
- Personnel
 - o Suppression de postes suite aux avancements de grade
 - o Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste d'agent de maîtrise
- Fonctionnement : Mise à disposition de la plateforme téléservices par le Département de la Sarthe



- Scolaire : Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles 2021/2022 – Garde alternée
- Assainissement
 - o Attribution du marché de travaux de restructuration des réseaux d'assainissement
 - o Attribution du marché de réalisation d'investigations complémentaires
- Marchés publics : entretien et livraison de vêtements pour les services techniques
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

1) Finances

DELIBERATION N°2022-40 BUDGET GENERAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

*Le Conseil Municipal a examiné le projet de budget général 2022, présenté par le Maire.
Après discussion, le budget général 2022 tel qu'annexé et résumé ci-dessous a été adopté à l'unanimité.*

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chap	Libellé	BP 2022
011	Charges à caractère général	1 274 250,67
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 574 250,00
014	Atténuation de produits	158 823,00
65	Autres charges de gestion courante	515 843,00
Total des dépenses de gestion courante		3 523 166,67
66	Charges financières	60 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00
022	Dépenses imprévues	109 207,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 698 373,67
023	Virement à la section d'investissement	2 082 629,00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	210 000,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 292 629,00
TOTAL		5 991 002,67



RECETTES		
Chap	Libellé	BP 2022
013	Atténuations de charges	36 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	238 700,00
73	Impôts et taxes	2 321 352,00
74	Dotations, subventions et participations	1 363 719,00
75	Autres produits de gestion courante	53 100,00
Total des recettes de gestion courante		4 012 871,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	2 391,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 015 262,00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	2 600,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 600,00
TOTAL		4 017 862,00
Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 973 140,67

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chap	Libellé	RAR 2021	BP 2022	RAR 2021 + BP 2022
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	38 466,00	38 466,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	37 207,98	288 060,20	325 268,18
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 952,00	156 803,36	162 755,36
	Opérations d'équipements	76 540,66	1 430 000,00	1 506 540,66
Total des dépenses d'équipement		119 700,64	1 913 329,56	2 033 030,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	315 000,00	315 000,00
18	Compte de liaison : affectation ...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	52 379,00	52 379,00
020	Dépenses imprévues	0,00	156 000,00	156 000,00
Total des dépenses financières		0,00	523 379,00	523 379,00
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		119 700,64	2 436 708,56	2 556 409,20
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0,00	2 600,00	2 600,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	75 420,00	75 420,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	78 020,00	78 020,00
TOTAL		119 700,64	2 514 728,56	2 634 429,20
Déficit d'investissement reporté de N-1		0,00	98 107,80	98 107,80



RECETTES				
Chap	Libellé	RAR 2021	BP 2022	RAR 2021 + BP 2022
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	171 576,67	7 580,00	179 156,67
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	56 200,00	56 200,00
Total des recettes d'équipement		171 576,67	63 780,00	235 356,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	82 900,33	82 900,33
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	46 231,00	46 231,00
138	Autres subv. d'invest. non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation ...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	129 131,33	129 131,33
45...2	Total des opé. Pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		171 576,67	192 911,33	364 488,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 082 629,00	2 082 629,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0,00	210 000,00	210 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	75 420,00	75 420,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	2 368 049,00	2 368 049,00
TOTAL		171 576,67	2 560 960,33	2 732 537,00

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 du budget assainissement. Il précise que la surtaxe d'assainissement a été mise en place afin de financer les travaux de réhabilitation des réseaux. Il est prématuré de faire évoluer cette surtaxe tant que la 3^{ème} tranche des travaux d'assainissement n'a pas eu lieu. De plus la 2^{ème} tranche des travaux d'assainissement seront financés à hauteur de 70% par les subventions. Cela nécessitera un emprunt court terme le temps de percevoir les fonds.

DELIBERATION N°2022-41 BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal a examiné le projet de budget assainissement 2022, présenté par le Maire. Après discussion, le budget assainissement 2022 tel qu'annexé et résumé ci-dessous a été adopté à l'unanimité.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap	Libellé	BP 2022
011	Charges à caractère général	27 000,04
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuation de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
Total des dépenses de gestion courante		27 000,04
66	Charges financières	43 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		75 000,04
023	Virement à la section d'investissement	544 014,00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	158 000,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		702 014,00
TOTAL		777 014,04

RECETTES

Chap	Libellé	BP 2022
013	Atténuations de charges	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	220 000,00
74	Dotations, subventions et participations	4 282,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
Total des recettes de gestion courante		224 282,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		224 282,00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	83 000,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		83 000,00
TOTAL		307 282,00
Excédent de fonctionnement reporté de N-1		469 732,04



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap	Libellé	RAR 2021	BP 2022	BP 2022 + RAR 2021
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	74 467,00	0,00	74 467,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 873,48	1 926 013,71	1 933 887,19
	Opérations d'équipements	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		82 340,48	1 926 013,71	2 008 354,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	83 000,00	83 000,00
18	Compte de liaison : affectation ...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses financières		0,00	93 000,00	93 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		82 340,48	2 019 013,71	2 101 354,19
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0,00	83 000,00	83 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	179 057,00	179 057,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	262 057,00	262 057,00
TOTAL		82 340,48	2 281 070,71	2 363 411,19

RECETTES

Chap	Libellé	RAR 2021	BP 2022	BP 2022 + RAR 2021
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	1 400 000,00	1 400 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	46 257,00	46 257,00
18	Compte de liaison : affectation ...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	46 257,00	46 257,00
45...2	Total des opé. Pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	1 446 257,00	1 446 257,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	544 014,00	544 014,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0,00	158 000,00	158 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	179 057,00	179 057,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	881 071,00	881 071,00
TOTAL		0,00	2 327 328,00	2 327 328,00
Excédent d'investissement reporté de N-1		0,00	36 083,19	36 083,19



DELIBERATION N°2022-42 BUDGET LOTISSEMENT DE LA CANNETIERE – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal a examiné le projet de budget Lotissement de la Cannetière 2022, présenté par le Maire. Après discussion, le budget Lotissement de la Cannetière 2022 tel qu'annexé et résumé ci-dessous a été adopté à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chap	Libellé	BP 2022
011	Charges à caractère général	52 379,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuation de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
Total des dépenses de gestion courante		52 379,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		52 379,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	51 091,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		51 091,00
TOTAL		103 470,00

RECETTES		
Chap	Libellé	BP 2022
013	Atténuations de charges	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	103 470,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		103 470,00
TOTAL		103 470,00



SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chap	Libellé	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
	Opérations d'équipements	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation ...	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses financières		0,00
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00
040	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>103 470,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre d'investissement		103 470,00
TOTAL		103 470,00



RECETTES		
Chap	Libellé	BP 2022
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	52 379,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
Total des recettes d'équipement		52 379,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
138	Autres subv. d'invest. non transférables	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
18	Compte de liaison : affectation ...	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes financières		0,00
45...2	Total des opé. Pour compte de tiers	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		52 379,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	51 091,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		51 091,00
TOTAL		103 470,00

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les taux de taxe foncière pour l'année 2022. Il précise que les valeurs locatives ont subi, au niveau national, une augmentation de 3,40%. Depuis 2014, l'équipe municipale s'efforce de maîtriser la pression fiscale sur les foyers, les taux n'ont jamais augmenté et la plupart du temps la hausse des valeurs locatives a été compensée en totalité par la diminution des taux.

Monsieur le Maire rappelle que la CDC Maine Saosnois a voté une augmentation de 5% du taux de taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2022 auquel s'ajoute 3.40% d'augmentation des valeurs locatives.

La bonne gestion de la commune, avec une épargne brute supérieure à 1 million d'euros, permet de réaliser un effort financier pour soutenir les bonnétabliens mais il est nécessaire d'être prudent car les dotations de l'Etat pourraient être amenées à diminuer au vu du contexte actuel (crise sanitaire, guerre en Ukraine, élection présidentielle). Il est indispensable de ne pas mettre en difficulté les ressources communales pour maintenir le niveau de qualité des services et continuer à investir.

Par conséquent Monsieur le Maire propose de diminuer les taux de 2.50% pour l'année 2022, ce qui représente un effort financier de 36 000 € pour la commune et une compensation de 75% de la hausse des valeurs locatives pour le contribuable.

DELIBERATION N°2022-43 VOTE DES TAUX

Au vu de l'état fiscal 1259 et considérant la réforme de la taxe d'habitation, le montant du produit des taxes foncières, pour 2022, en reprenant les taux communaux de 2021, est estimé à :



	Bases 2022	Taux 2021	Produit
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 445 000,00 €	39,97%	1 376 967,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	292 800,00 €	25,56%	74 840,00 €
			1 451 807,00 €

Monsieur le Maire propose de diminuer les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties de 2.50% pour l'année 2022, soit :

	Bases 2022	Taux 2022	Produit
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 445 000,00 €	38,97%	1 342 517,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	292 800,00 €	24,92%	72 966,00 €
			1 415 483,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2022 à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.97 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.92 %

DELIBERATION N°2022-44 SUBVENTION 2022 - ENSEMBLE SI ON SORTAIT

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « Ensemble si on sortait », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 250 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 250 € à l'Association « Ensemble si on sortait » pour l'année 2022.

Il est précisé que Madame Guillard n'a pris part ni au débat ni au vote.

DELIBERATION N°2022-45 SUBVENTION 2022 - COLLECTIF 110

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « Collectif 110 », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 5 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'Association « Collectif 110 » pour l'année 2022.

Il est précisé que Madame Foulard n'a pris part ni au débat ni au vote.

DELIBERATION N°2022-46 SUBVENTION 2022 - UCAIPIB

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « UCAIPIB », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association « UCAIPIB » pour l'année 2022.

Il est précisé que Madame Courtan n'a pris part ni au débat ni au vote.

DELIBERATION N°2022-47 SUBVENTION 2022 - COMITE DE JUMELAGE - ALLEMAGNE

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « Comité de jumelage - Allemagne », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 1 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 1 200 € à l'Association « Comité de jumelage - Allemagne » pour l'année 2022.



DELIBERATION N°2022-48 SUBVENTION 2022 - COMITE DE JUMELAGE - ANGLETERRE

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « Comité de jumelage - Angleterre », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 1 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 1 200 € à l'Association « Comité de jumelage - Angleterre » pour l'année 2022.

Il est précisé que Madame Dupont n'a pris part ni au débat ni au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2022-49 SUBVENTION 2022 - GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « Gymnastique volontaire », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 100 € à l'Association « Gymnastique volontaire » pour l'année 2022.

Il est précisé que Madame Vénara n'a pris part ni au débat ni au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2022-50 SUBVENTION 2022 - LE LOTUS

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « Le Lotus », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 100 € à l'Association « Le Lotus » pour l'année 2022.

Il est précisé que Madame Chartrain n'a pris part ni au débat ni au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2022-51 SUBVENTION 2022 - LA PATRIOTE

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « La Patriote », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 14 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 14 500 € à l'Association « La Patriote » pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2022-52 SUBVENTION 2022 - LA PATRIOTE – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « La Patriote », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 6 694.14 € au titre de la mise à disposition du personnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 6 694.14 € à l'Association « La Patriote » au titre de la mise à disposition du personnel pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2022-53 SUBVENTION 2022 - LA PATRIOTE PÉTANQUE

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « La Patriote Pétanque », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 500 € à l'Association « La Patriote Pétanque » pour l'année 2022.

Il est précisé que Monsieur Tournet n'a pris part ni au débat ni au vote.



DÉLIBÉRATION N° 2022-54 SUBVENTION 2022 - LA PATRIOTE COURSE CYCLISME

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « La Patriote Course cyclisme », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 1 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 1 400 € à l'Association « La Patriote Course cyclisme » pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2022-55 SUBVENTION 2022 - TRANSVAP

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « Transvap », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 300 € à l'Association « Transvap » pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2022-56 SUBVENTION 2022 – AAPPMA GARDONS ET TRUITES DU SAOSNOIS

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « AAPPMA – Gardons et truites du Saosnois », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 200 € à l'Association « AAPPMA – Gardons et truites du Saosnois » pour l'année 2022.

Il est précisé que Madame Courtan dans le cadre du pouvoir de M. Blot n'a pris part ni au débat ni au vote.

DÉLIBÉRATION N° 2022-57 SUBVENTION 2022 - SCRABBLE CLUB DE BONNETABLE

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « Scrabble Club de Bonnétable », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 100 € à l'Association « Scrabble Club de Bonnétable » pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2022-58 SUBVENTION 2022 - DONNEURS DE SANG DU SECTEUR DE BONNETABLE

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « Donneurs de sang du secteur de Bonnétable », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 150 € à l'Association « Donneurs de sang du secteur de Bonnétable » pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2022-59 SUBVENTION 2022 - ÉCURIE LE MANS

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « Écurie Le Mans », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 500 € à l'Association « Écurie Le Mans » pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2022-60 SUBVENTION 2022 - UNION SPORTIVE ÉCOLE PUBLIQUE

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « Union sportive école publique », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 395 €.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 395 € à l'Association « Union sportive école publique » pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2022-61 SUBVENTION 2022 - OCCE – ÉCOLE PRIMAIRE DE BONNÉTABLE

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « OCCE – École primaire de Bonnétable », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 750 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 750 € à l'Association « OCCE – École primaire de Bonnétable » pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2022-62 SUBVENTION 2022 - APE DU SACRÉ COEUR

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « APE du Sacré Coeur », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 245 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 245 € à l'Association « APE du Sacré Coeur » pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2022-63 SUBVENTION 2022 – FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE DE BONNETABLE

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'Association « Foyer socio-éducatif du collège de Bonnétable », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 630 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 630 € à l'Association « Foyer socio-éducatif du collège de Bonnétable » pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2022-64 SUBVENTION 2022 - ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE BONNETABLE

Après étude de la demande de subvention 2022 de l'« Association sportive du collège de Bonnétable », Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 270 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 270 € à l'« Association sportive du collège de Bonnétable » pour l'année 2022.

DÉLIBÉRATION N° 2022-65 SUBVENTION 2022 – COMITE DES FETES

Après étude de la demande de subvention 2022 du Comité des Fêtes de Bonnétable, compte tenu du planning prévisionnel des festivités organisées par le comité des fêtes sur la commune de Bonnétable, considérant la non présentation des factures justifiant l'utilisation de la subvention de 2 000 € accordée au titre de l'année 2020 malgré les demandes répétées, Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 500 € au titre de l'organisation des festivités du 13 juillet 2022.

Cette subvention sera versée sous réserve du déroulement de cette manifestation organisée par le Comité des Fêtes de Bonnétable et sur présentation du bilan financier (factures à l'appui). Le montant de la subvention correspondra au déficit financier subi par le comité des fêtes pour cette manifestation dans la limite de 500 €.

Le Conseil Municipal, à une voix contre, une abstention et 20 voix pour, décide d'octroyer une subvention d'un montant maximum de 500 € au Comité des Fêtes de Bonnétable pour l'année 2022 dans les conditions fixées précédemment.



DELIBERATION N°2022-66 SUBVENTION 2022 - CONCILIATEUR DE JUSTICE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de fonctionnement de 100 € à l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers pour l'année 2022.

En effet, la commune dispose d'une permanence au centre Mazagran d'un conciliateur, volontaire et bénévole et cette subvention permet de témoigner de l'intérêt de Bonnétable pour cette Association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention, soit 100 € pour l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers pour l'année 2022.

DELIBERATION N°2022-67 GARDIENNAGE DES EGLISES – INDEMNITE 2022

Monsieur le Maire propose, comme les années précédentes, le versement d'une indemnité de gardiennage des Eglises d'un montant de 390€ au profit de l'Association Diocésaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le montant de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise soit 390€ au profit de l'Association Diocésaine*
- CHARGE le Maire de mettre en œuvre la décision et mandater la somme correspondante,*
- AUTORISE le Maire à signer tous documents correspondants,*
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.*

DELIBERATION N°2022-68 GRATUITE DE LA LOCATION DES JARDINS FAMILIAUX – JARDINIER SARTHOIS – ANNEE 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la gratuité de la location des jardins familiaux pour l'année 2022. En contrepartie, la Commune ne verserait pas de subvention de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la gratuité de la location des jardins familiaux pour l'année 2022 pour l'Association « le jardinier sarthois ».

DELIBERATION N°2022-69 ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE - 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. L'adhésion est valable pour l'année civile en cours, soit l'année 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la fondation du Patrimoine pour l'année 2022*
- autorise Monsieur le Maire à verser une cotisation annuelle de 230 €.*
- Il est précisé que cette somme sera inscrite au budget 2022.*

DELIBERATION N°2022-70 SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire que la commune verse une subvention au CCAS de Bonnétable afin d'honorer le paiement des factures.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, le versement d'une subvention de 100 000 € au profit du CCAS de Bonnétable, une subvention complémentaire pourra intervenir en cours d'année.

DELIBERATION N°2022-71 DEMANDE DE SUBVENTION « TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE » - FONDS LEADER

Des travaux de réhabilitation énergétique du Bâtiment de l'école élémentaire situé rue Brombacher ont été réalisés en 2019. Afin de clôturer le dossier pour l'octroi de la subvention leader, il est nécessaire de réactualiser le plan de financement ci-dessous avec le montant des travaux contractualisés lors de la signature du marché :



DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.		
Travaux	408 933,34 €	DETR	49 619,00 €	12%
		FSIL	49 619,00 €	12%
		Région	35 300,00 €	9%
		Leader	25 000,00 €	6%
		CTR	126 715,00 €	31%
		Commune	122 680,34 €	30%
TOTAL	408 933,34 €	TOTAL	408 933,34 €	100%

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre des fonds européens pour les travaux de réhabilitation énergétique de l'école élémentaire selon le plan de financement ci-dessus
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux
- valide le projet

Il est précisé que dans le cas où les financements externes seraient inférieurs au prévisionnel, l'autofinancement de la Commune prendrait en charge la différence.

2) Personnel

DELIBERATION N°2022-72 SUPPRESSION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 24 mars 2022,

Considérant la nécessité de supprimer trois emplois d'ATSEM principal de 2ème classe, un emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe et un emploi de rédacteur principal de 2ème classe, en raison des avancements de grade au 1er août 2020,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la suppression de :

- 3 emplois d'ATSEM principal de 2ème classe, permanent à temps complet,
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2ème classe permanent à temps complet,
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe permanent à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées à compter du 12 avril 2022.

DELIBERATION N°2022-73 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Le Conseil Municipal lors de la séance du 8 novembre 2021 a créé un emploi d'agent de maîtrise pour assurer la responsabilité de la cantine scolaire.

Après entretien avec les candidats, un agent titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe a été retenu. Il convient par conséquent de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et supprimer le poste d'agent de maîtrise.



Vu l'avis du Comité Technique en date du 24 mars 2022,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et la suppression d'un poste d'agent de maîtrise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées à compter du 12 avril 2022.

3) Fonctionnement

DELIBERATION N°2022-74 MISE A DISPOSITION DE LA PLATEFORME TELESERVICES PAR LE DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les services administratifs utilisent la plateforme de téléservices du Département, mise à disposition gratuitement des communes.

Il s'agit de l'accès à la dématérialisation des marchés publics via le site www.sarthe-marchespublics.fr

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le règlement de mise à disposition de téléservices par le Département de la Sarthe, à compter du 1er janvier 2022 pour une durée d'un an reconductible dans la limite de 5 ans.

4) Scolaire

DELIBERATION N°2022-75 PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 – GARDE ALTERNEE

Conformément à l'article L212-8 du Code de l'Education, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Bonnétable accueille dans ses écoles publiques des enfants résidants des communes voisines qui ne disposent pas d'école. Une participation financière est donc demandée à ces communes en contrepartie.

Au vu des coûts supportés par la Commune en 2021 et suite à la délibération n°2022-37, le Conseil Municipal a demandé une participation aux communes ne disposant pas d'école de 1 812,02 € par enfant en maternelle et 475,78 € par enfant en élémentaire. Une commune souhaite que le coût soit proportionnel pour les gardes alternées d'enfants.

Après avoir échangé sur ce sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander une participation de 906,01 € par élève scolarisé en maternelle et vivant en garde alternée*
- de demande une participation de 237,89 € par élève scolarisé en élémentaire et vivant en garde alternée*
- pour l'année scolaire 2021/2022*
- aux communes ne disposant pas d'école*
- au titre de leur participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques.*

5) Assainissement

DELIBERATION N°2022-76 TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet Artelia lors de la commission environnement du 7 avril 2022 concernant le marché de travaux d'aménagement d'une partie du jardin public.

Le marché a été mis en ligne sur la plateforme www.sarthe-marchespublics.fr.

La remise des offres était fixée au 23 mars.

2 plis ont été déposés et une négociation a été menée avec les 2 entreprises via un guichet restreint sur la plateforme de consultation.

Vu l'avis favorable de la commission du 7 avril 2022, le conseil municipal, à l'unanimité,

- attribue le marché à Sogea Ouest TP pour un montant de 2 330 666.26 € HT.*
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.*



Monsieur le Maire précise que les travaux devraient durer 6 mois.

DELIBERATION N°2022-77 TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE REALISATION D'INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES

Dans le cadre des travaux de restructuration des réseaux d'assainissement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter un devis de la SARL S3C pour un montant de 19 375.00 € HT. 4 entreprises ont été consultées et une seule a répondu.

L'objet de la prestation est la réalisation d'Investigations Complémentaires permettant d'obtenir la localisation précise en classe A des réseaux sensibles existants sans ouverture de fouille, avec des méthodes de détection non intrusives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la SARL S3C pour un montant de 19 375.00 € HT.

6) Marchés publics

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune dispose d'un contrat d'entretien des tenues des agents du service technique. Compte tenu du contexte sanitaire, la rotation du nettoyage des tenues avait été augmentée au printemps 2020 entraînant un doublement du coût. Au vu de l'amélioration de la situation sanitaire, il convient de réajuster le nombre de rotation.

DELIBERATION N°2022-78 ENTRETIEN ET LIVRAISON DE VETEMENTS PROFESSIONNELS POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter un devis de la société INITIAL SAS pour un contrat de 4 ans pour l'entretien et la livraison des tenues des services techniques pour un montant de 388.24 € HT / mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'INITIAL SAS pour un montant de 388.24 € HT/ mois pendant 4 ans.

7) Aménagement du parc

DELIBERATION N°2022-79 CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS – LIGNE SOUTERRAINE 20 000V

Monsieur le Maire présente la convention de servitudes concernant une ligne souterraine de 20 000 volts sur la parcelle AB 124 soit au niveau de la rue de Rosay, suite aux travaux d'aménagement du jardin public

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention telle qu'annexée à la présente.



8) Questions diverses

TABLE DES DECISIONS 2022

Date de la décision	N° de la décision	Domaine d'intervention	Intitulé	Attribitaire	Montant HT
10/03/2022	DM – 2022-60	Marché en procédure adaptée	Abonnement à la solution Littéralis Essentiel pour le service urbanisme	Sogelink	600,00 €
10/03/2022	DM – 2022-61	Marché en procédure adaptée	Impression de 100 cartes de visite pour M. le Maire	Graphic Ouest	40,00 €
16/03/2022	DM – 2022-62	Marché en procédure adaptée	Achat de produits phytosanitaires	Echo-Vert	549,52 €
30/03/2022	DM – 2022-63	Marché en procédure adaptée	Achat de sacs de déjections canines	Aprico	544,00 €
31/03/2022	DM – 2022-64	Marché en procédure adaptée	Achat d'un aspirateur à eau pour la cantine	Heegeo	290,40 €
31/03/2022	DM – 2022-65	Marché en procédure adaptée	Achat de fournitures d'entretien	Phem	846,28 €
05/04/2022	DM – 2022-66	Marché en procédure adaptée	Achat de fournitures d'entretien	Orapi Hygiène	1 202,90 €
05/04/2022	DM – 2022-67	Marché en procédure adaptée	Achat de 50 panonceaux pour le cimetière	Graphic Ouest	100,00 €

Monsieur Vogel s'interroge sur le devenir du comice agricole de Bonnétable.

Compte tenu du délai trop court pour l'organisation d'un comice pour l'année 2022, il est indispensable que la commune crée une dynamique afin que cet évènement puisse avoir lieu en 2023.

Il est impératif de mobiliser le monde agricole pour renouveler le bureau de l'association du comice agricole de Bonnétable.

La commune apportera son soutien actif pour l'organisation du comice 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Vu pour être affiché le 13/04/2022,

A adopter au conseil municipal du 09/05/2022

Adoption du compte rendu lors du conseil municipal du 09/05/2022

Le maire, Frédéric BARRÉ

Le secrétaire de séance, Aurélia DUPONT



Les élus municipaux présents à la séance du 11/04/2022 :



Marcel BEZANNIER	Christophe BUNAS	Catherine CHARTRAIN
Nathalie COURTAN	Patrick CRAYON	Sabrina FOULARD
Alain GODET	Micheline GOUPIL	Lisiane GUILLARD
Amélie LECAS	Thierry LEMONNIER	Jean-Louis TORTEVOIS
Bernard TOURNET	Jacqueline VENARA	Jean Pierre VOGEL



